

donc que, d'ici neuf ans, nous ferons le nécessaire pour pouvoir fièrement inviter la population à visiter notre capitale nationale et à participer aux fêtes du centenaire.

**M. Bell (Carleton):** Monsieur le président, cette résolution, proposée ce matin par le ministre, représente une initiative historique dans l'aménagement de notre capitale nationale. D'après l'exposé que le premier ministre a fait ce matin, il est évident que cette nouvelle mesure législative donnera un nouvel élan à la réalisation de l'objectif: une capitale vraiment symbolique.

Au début de mes remarques, je tiens à remercier le premier ministre du grand et vif intérêt qu'il a pris, durant sa première année de pouvoir, à l'aménagement de cette ville et de la région, ainsi que des réalisations pratiques déjà commencées sous sa direction en tant que ministre responsable, notamment la décision d'acquérir la zone de verdure, l'initiative prise en vue de permettre le lotissement de terrains industriels et l'aide accordée à la construction du pont de l'avenue Bronson.

Le premier ministre et le comité reconnaîtront que le représentant de Carleton s'intéresse très particulièrement à ces questions, car, ainsi que les membres du comité le savent, Ottawa a une double distinction. Non seulement elle est la capitale du Canada, mais elle est le chef-lieu du comté historique de Carleton. Environ les trois quarts des habitants de la circonscription électorale de Carleton habitent dans les limites territoriales de la ville d'Ottawa et, aux termes de la mesure à l'étude, presque tout le comté de Carleton se trouvera dans la région de la capitale nationale.

Le chef de l'opposition et le représentant de Burnaby-Coquitlam ont signalé que dans la résolution de faire d'Ottawa une grande capitale nationale l'esprit de parti ne suscite aucune divergence d'opinions. J'espère qu'il en sera toujours ainsi. Tous les partis et tous les députés des diverses régions du Canada, je crois, sont du même avis sur ce point. Nous pouvons différer d'opinions sur les détails, sur les techniques, mais il n'y a aucune divergence sur les objectifs.

Pour m'en tenir au thème général de mes observations, je me retiens de parler des digressions qui ont emporté le député de Burnaby-Coquitlam.

J'ai employé l'expression "capitale symbolique". Le premier ministre et le chef de l'opposition, en prenant la parole ce matin, ont employé des termes émouvants pour qualifier Ottawa de symbole de la nation. Le premier objectif de tout plan d'aménagement de la capitale nationale doit être de faire

d'Ottawa un vrai symbole vivant d'une nationalité canadienne qui soit vibrante et caractéristique, un symbole authentique de notre unité nationale et de nos cultures nationales.

La plupart des grandes capitales étrangères ont fini par devenir le symbole des nations qu'elles représentent. Le vieux Londres est l'essence même de l'Angleterre. Pour tous les Parisiens, Paris est le sanctuaire national, comme Rome, Athènes, Vienne, toutes les grandes capitales des vieux pays, symbolisent ces nations. Qu'Ottawa puisse et doive atteindre une place semblable et jouer un tel rôle dans le cœur des Canadiens, à l'exemple des vieilles cités pour leurs nationaux, je le crois fermement, et ce doit être notre objectif.

Je suis l'un de ceux qui trouvent que Dieu a favorisé la vallée de l'Ottawa en lui conférant, des deux côtés de la rivière, une beauté naturelle et un charme esthétique distinctif qui en font l'égal de n'importe quel bel endroit du monde. Le plan de la capitale nationale a pour seul but de tirer profit de cette beauté et de ce charme naturels.

Ce plan, tel qu'il a été finalement conçu et tracé devant le comité parlementaire mixte de 1956 que le député de Villeneuve a présidé avec tant d'intelligence, constitue un schéma hardi et imaginatif de l'avenir. Nous avons besoin maintenant, et j'espère que cette mesure législative la comporte, d'une déclaration de foi authentique dans notre plan de la capitale nationale et d'un appel à l'action en vue de sa réalisation rapide et progressiste.

Dans un mémoire que présentait au premier ministre, en mai dernier, la section d'Ottawa de l'Association canadienne d'urbanisme, on exposait de façon simple, succincte et concrète la question de l'aménagement de la capitale nationale. Je vais citer un bref extrait de ce mémoire:

Toute méthode adoptée doit tenir compte de:

1. La nécessité d'une capitale qui constitue un symbole.

2. L'autorité qui permettra une telle réalisation.

3. La capacité de créer le symbole.

C'est du gouvernement fédéral qu'on peut attendre le stimulant en vue d'une capitale nationale. L'autorité qui permettra les aménagements repose dans les provinces. La collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux peut fournir l'inspiration et l'autorité. Il appartient aux municipalités de prévoir les détails de l'aménagement. Chaque palier de gouvernement a son rôle à remplir. C'est par la bonne volonté et la collaboration qu'on peut arriver aux meilleurs résultats.

Ce texte indique exactement en quoi consiste le principal problème que pose l'aménagement de la capitale nationale. Par le passé, la coordination des travaux d'urbanisme a grandement fait défaut. On a fait des projets d'aménagement, de beaux projets parmi les plus beaux jamais faits dans le monde; mais jamais il n'y a eu de programme complet,